

"PERVERS OU DÉFICIENT MENTAL"



Comment expliquer une telle violence envers un animal, a fortiori un chaton ? "D'abord, il faut dire que ça a toujours existé, assure Christophe Boulanger, psychiatre (notre photo). Le jeune auquel on a affaire est soit un pervers, qui a des troubles de la personnalité, soit un déficient mental qui a des capacités limitées de compréhension et d'analyse. Quant à l'effet chez les gens, il faut dire que les réseaux sociaux décuplent l'émotion. Quand on ne voit rien, la réaction n'est pas la même

me que quand on a le son et l'image. Le traumatisme est plus fort, ça percute encore plus, d'autant qu'il s'agit d'un chat. Plus d'un Français sur deux a un animal. On peut donc comprendre l'émotion."

Une émotion qui se manifeste souvent. Car les actes de cruauté se multiplient comme l'explique Xavier, délégué enquêteur à la SPA : "Il y en a sans arrêt. On trouve des chats brûlés à l'acide, des chats attachés derrière une voiture qu'on traîne. Mais il y a aussi des poules pendues au Jardin du 26^e centenaire. On porte plainte mais il n'y a jamais de condamnation."

J.-J. F.

INCARCÉRÉ ?

Le parquet de Marseille a décidé, hier soir, que Farid, 25 ans, passerait la nuit en garde à vue. Il doit être présenté, ce matin, à un procureur puis, dans la foulée, à un juge délégué. Au terme de cette présentation, le juge aura deux options. Soit il suit les réquisitions du parquet, lequel devrait réclamer sa comparution immédiate lundi devant le tribunal correctionnel ; ce qui signifierait que Farid reste en prison jusqu'à son procès. Soit il décide de le remettre en liberté avec une convocation ultérieure devant le tribunal. Si le juge choisit de le présenter en comparution immédiate, le prévenu aura la possibilité de demander le renvoi pour préparer sa défense. Le tribunal statuera, alors, uniquement sur sa remise en liberté. Pour "acte de cruauté ou de maltraitance sur un animal, domestique, apprivoisé, ou tenu en captivité" (article 521-1 du code pénal), le prévenu risque jusqu'à 2 ans de prison et 30 000 € d'amende. Face à la multiplication d'actes barbares envers les animaux ces derniers mois, la justice, d'ordinaire assez clémente, pourrait faire preuve de plus de sévérité. Le 24 novembre dernier, au Merlan, un American Staff avait été retrouvé carbonisé au beau milieu du parc de Font Obscur. Il avait participé à un combat de chiens. Tous les 15 jours, un molosse arriverait blessé à la SPA.

L.S.

JUSTISE

Internet, fer de lance de la mobilisation

Si la vidéo des sévices s'est propagée sur internet, c'est également là que s'est organisée la mobilisation pour mettre la main sur le tortionnaire de l'animal. Très vite, de nombreux groupes Facebook se sont formés pour dénoncer ces actes de cruauté dont les vidéos ont été partagées plusieurs centaines de fois.

Face à l'impuissance du réseau social, qui annonce à ceux ayant alerté les vidéos que celles-ci "ne vont pas à l'encontre de (leurs) standards de la communauté" (sic), les réactions se radicalisent. Une vidéo publiée sur YouTube fait notamment le buzz : on y voit un particulier exhiber un énorme couteau commando et inviter à "brûler vif dans un coffre de voiture" le tortionnaire.

D'autres internautes avaient opté pour la publication de la vidéo sur le forum 4chan, qui réunit de nombreux internautes et parmi eux beaucoup se revendiquent du collectif des Anonymes. Ceux-ci s'étaient déjà dis-

tingués en 2009 sur une affaire similaire en retrouvant le jeune Américain Kenny Glenn qui avait publié sur YouTube des vidéos où il torturait son chat Dusty. Là encore, leur réactivité est impressionnante : en début de soirée, le lieu de résidence et les coordonnées téléphoniques de l'individu et de ses proches sont publiés sur internet et les appels au lynchage sont nombreux.

Des précédents

C'est finalement une manœuvre bien plus pacifique qui réunit la plus grande adhésion : une pétition en ligne organisée sur le site Avaaz obtient un grand succès. Appelant le ministre de l'Intérieur, Manuel Valls, et la garde des Sceaux, Christiane Taubira, à la plus grande sévérité, la pétition réunissait hier matin à peine 8 000 signatures. À 20h, ils étaient déjà 120 000 à manifester leur colère.

Hormis le cas de Kenny Glenn, d'autres maltraitements sur animaux ont déjà conduit à

de rapides mobilisations sur le web. En septembre 2010, de nombreux groupes Facebook s'étaient formés après la publication d'une vidéo sur YouTube. On pouvait y voir une adolescente bosnienne jeter cinq chiots dans une rivière. La police était parvenue à identifier la jeune fille et une retraitée avait affirmé avoir récupéré les chiots.

En octobre de la même année, c'est Mary Bale, une quadragénaire britannique, qui avait pu constater l'amour que porte internet aux animaux. Là encore, c'est sur Facebook que la mobilisation s'était concentrée après la publication d'une vidéo où on la voyait en train de jeter un chat dans une poubelle. Plus de peur que de mal pour l'animal qui avait été secouru quinze heures après. Si Mary Bale n'a été condamnée qu'à un peu moins de 300 euros d'amende, elle avait toutefois dû être placée sous la surveillance de la police pour éviter la vengeance d'individus en colère.

Jérémy PRIN-DERRE